



Le 30 janvier 2020

## Aux candidates et candidats aux élections municipales dans les communes du Grand Pic Saint Loup

Mesdames, Messieurs,

Il n'échappe à personne que l'urgence environnementale, avec les menaces que fait peser le dérèglement climatique, est passée au rang des préoccupations majeures de nos concitoyen.ne.s et de nombre de responsables. Le rapport scientifique émis par le GIEC le 8 octobre 2018, fixant la limite de réchauffement à 1,5°, précise que cela nécessite « des transitions systémiques rapides et de grande envergure dans les systèmes énergétiques, urbains, industriels **et liés à l'usage des sols** » : d'ici 5 à 10 ans les jeux seront faits, sans retour en arrière possible. De même source il est dit que 50 à 70 % des solutions se situent à l'échelle locale. Ceci est donc l'enjeu incontournable de cette élection municipale.

Dans cette perspective, un projet comme OXYLANE, conçu il y a plus de 15 ans, destructeur d'une zone naturelle et cultivée de 24ha sur le terrain des Fontanelles à Saint-Clément-de-Rivière, apparaît en total décalage avec les besoins réels des citoyens : au regard de la préservation de la biodiversité et des terres nourricières, de la vitalité des centres des communes et de leurs commerces, la création d'emplois ne fait guère illusion, la nécessité d'un 3<sup>ème</sup> Décathlon et d'une n<sup>ième</sup> zone commerciale non plus. Le modèle commercial de la grande distribution en fort déclin, peut conduire à des suppressions d'emplois et de nouvelles friches artificialisées. De plus en plus de citoyen.ne.s, d'organisations, d'institutions, et d'autorités officielles s'élèvent contre un tel projet.

Les actions de justice actuellement menées par les associations environnementales revêtent une grande importance, et peuvent encore aboutir à son rejet. Mais ces recours se situent dans le cadre de lois et règlements ne prenant pas encore en compte, à sa juste mesure, l'urgence de préservation de terres comme celle des Fontanelles : les sols ne bénéficient pas encore d'un réel statut juridique les protégeant en tant qu'écosystèmes vivants alors qu'ils sont aussi essentiels que l'eau et l'air à la survie de l'humanité et qu'ils constituent une ressource fondamentale pour le bien de tous.

Cet enjeu a été fortement exprimé par le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Pascal Mailhos, en ouverture du séminaire régional sur le foncier organisé par les services de l'État à Lyon le 25 juin 2019<sup>1</sup> : « **Le sol est un bien commun stratégique pour l'avenir de notre territoire** ». Et il a ajouté : « **il faut abandonner l'idée qu'une politique d'aménagement ambitieuse suppose d'artificialiser des espaces naturels, forestiers ou agricoles. Au contraire, l'esprit de l'aménagement est plutôt d'avoir une utilisation raisonnée, intelligente et fine des espaces** ».

---

1 <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/mardi-25-juin-2019-seminaire-regional-sur-le-a15492.html>

Les futur.e.s élu.e.s des communes de la CC du Grand Pic Saint Loup auront l'avenir de ce terrain entre leurs mains. Loin des illusions du retour de la croissance et de l'incitation constante à la surconsommation, il est indispensable de trouver une voie permettant de donner un autre avenir au domaine des Fontanelles, en cohérence avec la spécificité du lieu, de son histoire, et en phase avec sa valeur réelle irremplaçable. **Nous pensons qu'il n'y a plus le choix** : ce foncier à vocation agricole doit être protégé de l'artificialisation par un projet alternatif, mené par l'ensemble de la collectivité, et la participation des citoyen.ne.s. **L'argument du « coup parti » n'est plus opposable, il n'est plus à la hauteur des enjeux.** Avec du courage, de la lucidité, de l'imagination, en réunissant les compétences nécessaires et l'aide de toutes et tous, un projet alternatif pourra être réalisé.

**C'est le défi de votre mandature qui, s'il est relevé, aura un impact positif, et un caractère d'exemplarité reconnu au-delà même du territoire du GPSL.**

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité vous interroger afin que vous puissiez exprimer votre position, en répondant aux questions suivantes :

**En tant que candidat.e aux élections municipales, quels engagements pouvez vous prendre afin de lutter contre la destruction de cet espace naturel et à vocation agricole ?**

- 1) Êtes-vous prêt.e.s à exprimer publiquement votre opposition au projet OXYLANE ?*
- 2) Seriez-vous prêt.e.s à soutenir la Commune de Saint-Clément si elle s'oppose au projet Oxylane?*
- 3) Envisagez-vous la demande d'une suspension de ce projet, en vue d'une révision partielle correspondante du SCOT s'appuyant sur l'avis de synthèse des Services de l'État figurant en amont de l'Enquête Publique, dans lequel le Préfet a invité l'intercommunalité à retirer le projet Oxylane dans le volet économique du projet de SCOT?*
- 4) Envisagez-vous de participer à l'élaboration d'un autre projet fondé sur une approche agro écologique avec des élus du GPSL, des associations environnementales, des citoyens, des paysans ?*

**Vous voudrez bien faire parvenir vos réponses à ces questions avant le 24 février 2020, à l'adresse suivante : [collectifoxygene34@gmail.com](mailto:collectifoxygene34@gmail.com)** Elles seront rendues publiques, sur les supports de communication dont nous disposons.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre sincère considération.

Collectif Oxygène.

Site web : <https://collectif-oxygene.fr>

facebook : <https://is.gd/xUOTjy>

Nom de votre commune

Nom de votre liste :

Vos réponses aux questions du Collectif Oxygene :

1)

2)

3)

4)